

PROJET DE TERRITOIRE

BUGEY SUD 2030

ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN



PROJET DE TERRITOIRE BUGEY-SUD

Septembre 2022



BUGEYSUD
Communauté de communes



L'édito

Créée en 2014, la communauté de communes Bugey-Sud vient de se doter pour la première fois d'un projet de territoire à horizon 2030.

Au terme d'une année dense en concertation, c'est une satisfaction collective et un signe de maturité politique de pouvoir proposer notre vision du territoire, et ce malgré les crises successives qui nous obligent à repenser nos modèles de développement.

Cette démarche envoie un message d'optimisme et de détermination à agir dans un contexte instable, avec les inquiétudes légitimes que la crise COVID et la guerre en Ukraine soulèvent.

Par ce projet de territoire, les acteurs de Bugey-Sud veulent prendre leur destin en main, définir une trajectoire commune et mobiliser tous les leviers et politiques publiques pour développer notre territoire de manière durable, cohérente, et efficace.

Ce projet de développement, basé sur une réflexion et un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire, définit des orientations de moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et des initiatives privées à encourager.

Trois grandes priorités ont été fixées :

1. **Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**
2. **Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**
3. **Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Tout au long du processus de co-construction de ce projet, la diversité de notre territoire, sa richesse, la qualité de son environnement et de son cadre de vie, les valeurs qu'il porte mais aussi le dynamisme de ses acteurs économiques, associatifs et institutionnels sont apparus comme autant d'éléments moteurs de la capacité de Bugey-Sud à s'adapter et à se développer durablement.

Par cette stratégie de développement, la communauté de communes Bugey-Sud veut jouer un rôle de catalyseur, d'animation, d'interface, qui permet la mise en relation des différents acteurs pour faire émerger des projets utiles au territoire, à ses acteurs économiques, à ses communes et à ses habitants.

Avec l'ensemble des élus du territoire, nous avons décidé d'inscrire la communauté de communes Bugey-Sud dans une dynamique ambitieuse pour être en mesure de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Même s'il est trop tôt pour tirer toutes les leçons des crises que nous vivons, il est probable qu'elles entraîneront une transformation profonde de nos modes de vie, de nos façons de consommer, des façons de nous déplacer ou de travailler, avec des répercussions durables dans certains secteurs économiques et des recompositions géographiques.

Dans ce contexte mouvant et de raréfaction des ressources financières, foncières, hydrologiques, ... nous avons fait le choix d'une intercommunalité dite de projets, d'une intercommunalité qui structure, aménage, et planifie.

Dans une logique de proximité, nos communes vont gérer les services du quotidien. Ensemble, nous déploierons ce projet de territoire de manière différenciée, pour tenir compte des particularités de chacun, autour de bassins de services (Belley, Brégnier-Cordon, Culoz, Valromey et Virieu le Grand). Le rôle de notre ville centre et de nos pôles secondaires sont ainsi réaffirmés.

La décennie devant nous sera inédite et ne ressemblera en rien à ce que nous connaissons.

Ce projet de territoire doit nous permettre de favoriser une croissance durable sur Bugey-Sud, de développer sa résilience, en prenant en compte la transition énergétique et le changement climatique. Il doit nous permettre d'innover, d'inventer de nouvelles formes de développement économique, de croissance, d'économie sociale et solidaire dans le respect de notre environnement.

Il offre aux habitants et aux acteurs du Bugey-Sud une vraie perspective territoriale.

Ce sera notre feuille de route collective pour les 10 prochaines années.

Directrice de publication :
Pauline GODET

Réalisation :
Communauté de communes Bugey-Sud
avec le Cabinet New Deal

Crédits photos :
Laurent Madelon - CCBS

Impression :
Gonnet Imprimeur à Virignin, 01300.
Tirage : 400 exemplaires.
Dépôt légal à parution.

Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - CS 87071
01301 BELLEY Cedex



BUGEYSUD
Communauté de communes



Pauline GODET,
*Présidente de la communauté
de communes Bugey-Sud,
Maire de Valromey-sur-Séran*

LE TERRITOIRE

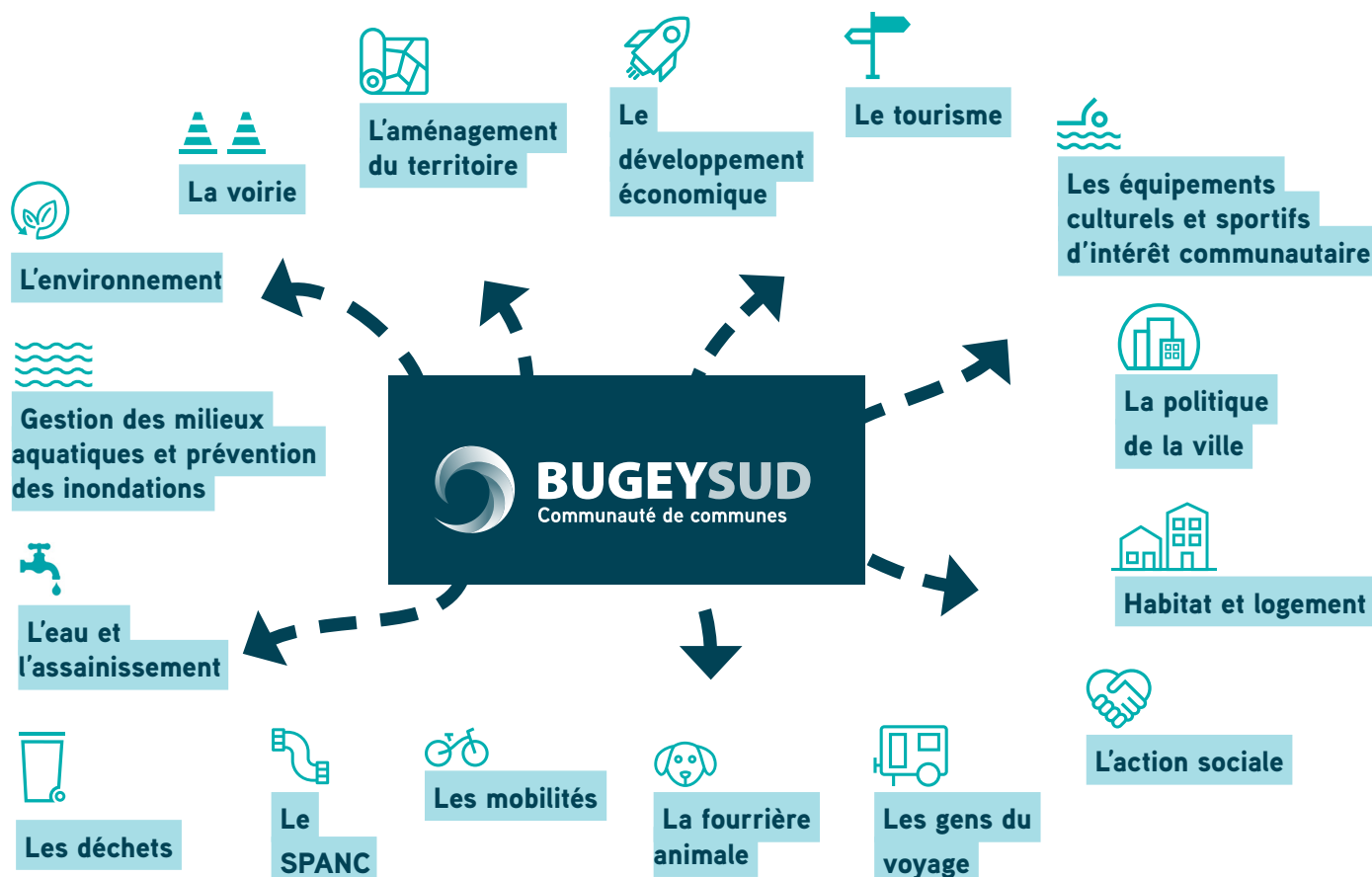
43
Communes

33 837
Habitants

644
km²



LES COMPÉTENCES



UN PROJET CO-CONSTRUIT



43

rencontres
avec les maires
et le bureau exécutif



1

enquête auprès
de la population



un travail avec
les acteurs du
territoire et
le conseil de
développement

7

séminaires
de travail

3

conférences des
maires dédiées
au projet

600

personnes
représentatives
ont répondu à
l'enquête

2

ateliers
thématiques

5

rencontres
avec les élus
municipaux

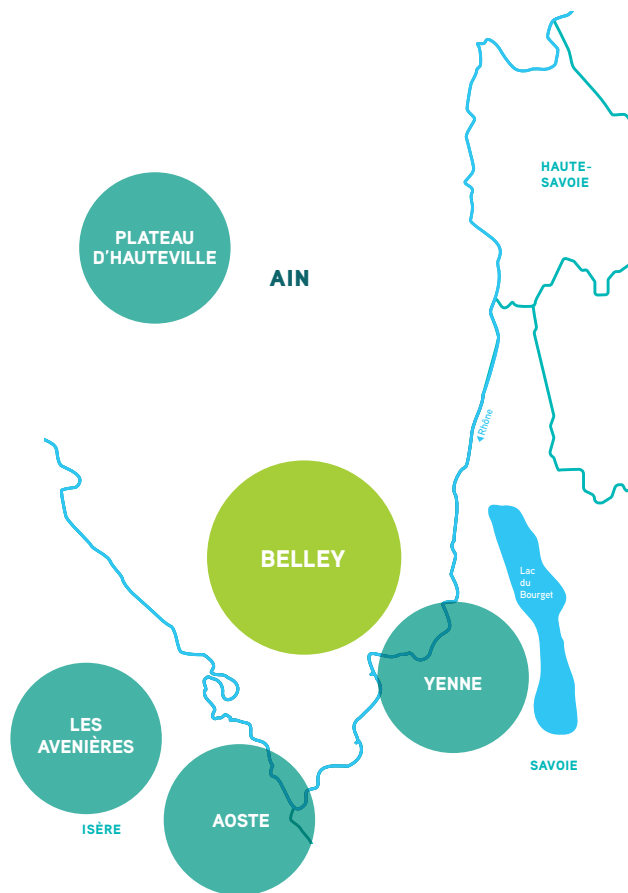


90

personnes
au total



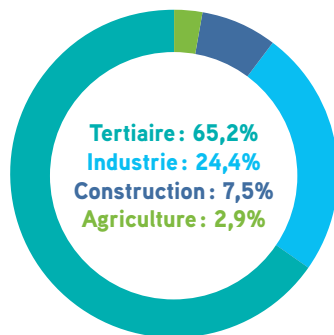
Portrait du territoire



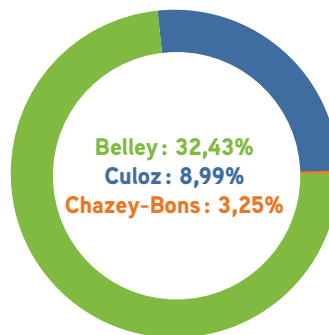
UN TERRITOIRE À DOMINANTE
rurale

UN TERRITOIRE FORTEMENT
POLARISÉ PAR
Belley

UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DE
5 bassins de vie



RÉPARTITION
DES EMPLOIS PAR SECTEUR
D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION
DES EMPLOIS PAR SECTEUR
GÉOGRAPHIQUE

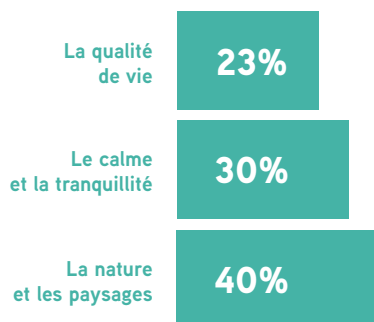

33 837
habitants


69,81%
des habitants travaillent
sur le territoire.

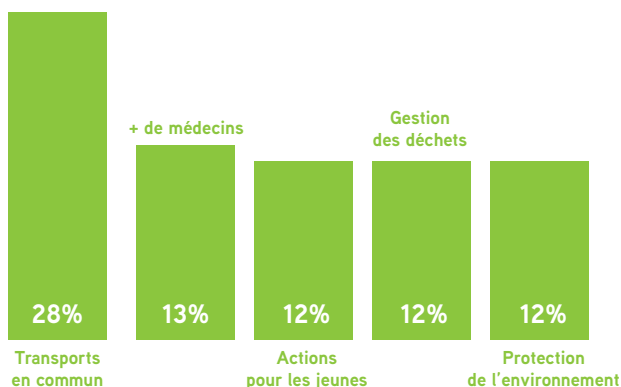

70%
des trajets
domicile-travail
se font en voiture.


71,4%
de l'augmentation totale
de la population
est composée de personnes
de plus de 60 ans.

Atouts du territoire



Attentes des habitants



75,8%

des logements sont des maisons individuelles et 23,2% sont des appartements.



1,7

demande pour 1 logement social contre 4,4 en moyenne sur le territoire national.

Enjeux du territoire

SOUTENIR LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE À TRAVERS...



L'attractivité économique et touristique.

Soutenir l'activité économique pour créer de l'emploi.



L'attractivité résidentielle.

Diversifier l'offre de logements pour attirer les jeunes ménages et rajeunir la population.



Les services.

Développer un haut niveau de service en matière de santé, d'éducation et de services de proximité.



La mobilité.

Faciliter les déplacements dans un contexte contraint.



La jeunesse.

Investir en faveur des jeunes.



La ville-centre et son lien avec le reste du territoire.

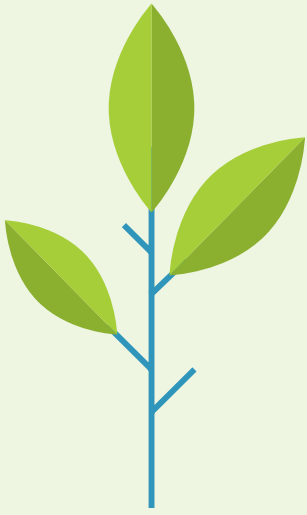


...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT, L'IDENTITÉ RURALE ET BUGISTE, LA QUALITÉ DE VIE.

Etude réalisée auprès de 600 personnes



LA STRATÉGIE



1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE.

AXE

Le territoire est marqué par une baisse sensible de sa dynamique démographique, un vieillissement de sa population mais aussi par des difficultés économiques qui se traduisent par une perte nette d'emplois depuis 2012.

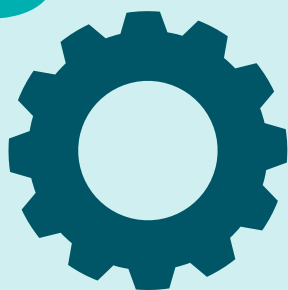
Le risque est de voir cette perte de dynamisme et ce vieillissement s'accélérer avec pour conséquence un fort déséquilibre générationnel du territoire. La seconde crainte est de voir le déficit d'emplois s'accroître et, malgré la faible dynamique démographique, de voir la fonction résidentielle prendre le pas sur la fonction économique au détriment de l'équilibre global du territoire.

L'ambition première est de redynamiser le territoire et de renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

OBJECTIFS

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands objectifs :

- Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique
- Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire
- Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel
- Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts



Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique

Depuis 2007, le territoire enregistre un taux négatif d'évolution annuel de l'emploi. L'indicateur de concentration d'emplois qui mesure la propension du territoire à donner à travailler à ses actifs résidents se dégrade : après avoir été supérieur à 100 dans les années 70/80, il est aujourd'hui de 87,8 ce qui signifie que le territoire dispose de 87,8 emplois pour 100 actifs occupés.

L'économie du territoire se caractérise par un poids considérable de l'économie productive : l'emploi industriel est 2 fois supérieur à la moyenne nationale. Si cette coloration industrielle constitue à l'évidence un atout pour le territoire c'est également un point de fragilité dans un contexte où l'emploi industriel continue à diminuer en France du fait notamment de la robotisation.

Le territoire a ainsi perdu plus de 500 emplois productifs au cours des 10 dernières années.

Le diagnostic économique réalisé en 2020 montre « un modèle de développement économique en mutation ». La sphère présentielle constitue désormais non seulement le premier gisement d'emplois mais aussi le seul générateur d'emplois nouveaux.

Le diagnostic de 2020 montre cependant un effet multiplicateur en deçà des territoires similaires. On note enfin que l'enclavement routier et ferroviaire, mais aussi numérique avec une part de locaux raccordables en fibre optique de seulement 25,8 % contre 64,6 % pour la moyenne nationale, continue à handicaper le développement économique du territoire.

Dans ce contexte, l'amélioration de l'offre de formation (initiale et continue), le développement de l'équipement numérique du territoire et des services associés, le soutien au tissu productif local et l'amélioration de la propension du territoire à consommer localement apparaissent comme les principaux leviers de la redynamisation économique du territoire.



Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) définit une hiérarchie territoriale claire avec une ville-centre (Belley), un pôle d'appui (Culoz), des pôles relais et des communes de proximité. Bien qu'étant un territoire à dominante rurale, avec 42 communes sur 43 classées dans les espaces à dominante rurale, Bugey-Sud est fortement polarisé par Culoz dont l'aire d'attraction s'étend sur 3 communes du territoire et surtout par Belley, dont l'aire d'attraction s'étend sur 31 communes. L'influence des 2 communes sur le territoire et, bien évidemment en premier lieu de Belley, est considérable.

Les 2 communes concentrent 35,79 % de la population (dont 26,89 % pour Belley) et 63,05 % des emplois (dont 49,13 % pour Belley). Belley est également une ville ressource en termes de services pour quasiment l'ensemble du territoire. Elle concentre en effet plus d'un tiers du total des équipements du territoire. Si les relations entre la ville-centre et l'intercommunalité ont pu être conflictuelles dans le passé, les élus sont majoritairement conscients aujourd'hui que la trajectoire globale du territoire est fortement dépendante de la bonne santé de ces 2 communes et notamment de Belley.

Or, on constate un certain nombre de points de fragilité notamment dans la ville-centre. L'intercommunalité doit être en capacité de soutenir sa ville-centre et son pôle d'appui afin qu'ils soient en capacité de jouer leur rôle d'entraînement sur l'ensemble du territoire.

Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel

Le territoire, qui a bénéficié d'une forte dynamique démographique entre 1990 et 2012, constate aujourd'hui une évolution annuelle de sa population inférieure à la moyenne départementale.

D'avantage encore que le solde naturel relativement constant depuis le début des années 2000, c'est l'effritement du solde migratoire qui interroge. La traduction de cette perte de dynamisme démographique est un vieillissement accéléré de la population : plus de 70 % de l'accroissement de population au cours des 10 dernières années est composé de personnes âgées de plus de 60 ans.

De fait, l'équilibre générationnel du territoire tend à se dégrader fortement. Le territoire constate un indice de vieillissement de 89 pour une moyenne nationale de 80. L'indice de dépendance économique est également préoccupant puisqu'il est de 111 dans le territoire pour une moyenne nationale de 90.

La réflexion sur l'élaboration du Projet de Territoire a permis d'engager une réflexion sur les critères qui fondent aujourd'hui l'attractivité d'un territoire dans un contexte où les stratégies résidentielles des ménages s'émancipent de plus en plus de la proximité immédiate de l'emploi. La question du logement et des services apparaît comme 2 leviers particulièrement importants.

Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts

Bugey-Sud bénéficie d'une grande richesse patrimoniale à la fois naturelle et culturelle héritée d'une géographie singulière, à la rencontre d'influences multiples et d'une histoire également singulière.

Le diagnostic patrimonial réalisé en 2020, a montré que la nature du patrimoine culturel local est avant tout le résultat d'une activité agricole marquée par la polyculture, qui a façonné une architecture typique et des paysages agricoles et forestiers remarquablement préservés.

Au-delà de la préservation et de la mobilisation des outils juridiques, réglementaires et contractuels permettant cette préservation, le patrimoine constitue un outil pertinent et un levier efficace pour dynamiser le territoire d'un point de vue touristique, mais aussi du point de vue d'un développement local et économique durable, par des projets cohérents vis-à-vis de ce qu'était et de ce qu'est aujourd'hui le territoire du Bugey-Sud, qui favorisent le maintien d'un cadre de vie privilégié (paysage, architecture, liens sociaux) à long terme.

Qu'il s'agisse de tourisme, mais aussi de valorisation des productions agricoles et davantage encore d'attractivité résidentielle et de développement économique, les élus considèrent que le territoire doit être davantage visible, faire valoir ses atouts et renforcer sa notoriété et son image vis-à-vis des publics extérieurs au territoire.



1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE.

AXE

ORIENTATIONS



Les orientations

- Améliorer l'offre de formation initiale et continue
- Soutenir le tissu productif local
- Améliorer la propension du territoire à consommer localement
- Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés
- Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville
- Lutter contre la vacance du logement
- Lutter contre la vacance du commerce
- Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire
- Diversifier l'offre d'habitat
- Protéger et valoriser le patrimoine
- Renforcer la promotion du territoire
- Dynamiser l'économie touristique

Les actions structurantes

- Elaborer une stratégie de développement économique
- Favoriser l'émergence et le déploiement d'un plan agricole et alimentaire territorial (2022 à 2024)
- Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Bugey-Sud
- Mettre en oeuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Elaborer un Programme Local de l'Habitat
- Poursuivre l'aménagement et l'entretien de la voirie
- Mettre en oeuvre la stratégie territoriale de protection et de valorisation des patrimoines
- Mettre en oeuvre la stratégie de développement touristique définie par le schéma de développement touristique 2021/2026

ACTIONS



2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE.

AXE

La question environnementale doit être au cœur du Projet de Territoire. Pour les élus comme pour les habitants, la qualité de vie de Bugey-Sud est intimement liée aux qualités naturelles du territoire, l'omniprésence de la nature, la beauté de paysages agricoles et forestiers préservés, le calme et la tranquillité, le patrimoine et l'architecture typique. Le renforcement de l'attractivité du territoire doit s'organiser sans altérer ses qualités fondamentales.

Comme tous les territoires, Bugey-Sud doit aussi se saisir de la question environnementale, qu'il s'agisse du réchauffement climatique mais aussi de la préservation des ressources et de la biodiversité.

Cette exigence conditionne ce développement au maintien des équilibres environnementaux et sociaux du territoire.

Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique

La question environnementale est très loin de se limiter à la question climatique. Les territoires doivent désormais repenser globalement leur rapport à la nature avec notamment la nécessité de préserver les ressources dans un contexte global dans lequel l'humanité consomme d'ores et déjà davantage de ressources que la planète n'est en capacité de régénérer.

S'impose aussi la nécessité de préserver la biodiversité d'où un questionnement fort des stratégies d'aménagement.

La résilience du territoire est directement dépendante de sa capacité à protéger ses ressources au premier rang desquelles la ressource en eau. Les ateliers ont montré la nécessité pour le territoire d'investir à la fois dans la protection de la ressource mais aussi dans la recherche de nouveaux gisements. Au-delà, il est nécessaire de promouvoir auprès de l'ensemble des acteurs du territoire des pratiques et des comportements permettant de réduire la consommation. L'élaboration du SCot a permis de mettre en évidence la présence de différentes entités écologiques

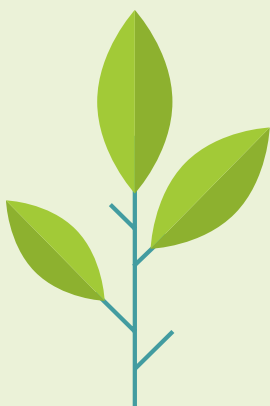
qui représentent une richesse biologique d'autant plus importante qu'elles constituent de nombreux réservoirs de biodiversité. Pas moins de 7 000 hectares sont sous protection environnementale (réseau Natura 2000, Arrêtés de Protection du Biotope, Réserves naturelles). Dans ce contexte, il est essentiel de veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une amélioration de la fonctionnalité écologique, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir les équilibres environnementaux du territoire et préserver son attractivité.

L'agriculture du territoire est diverse avec une partie nord du territoire marquée par l'agriculture de montagne et des activités d'élevages prédominantes et la partie sud marquée par une diversité de cultures autour de la vigne, des cultures céréalières et protéagineuses. Le territoire doit nécessairement anticiper les effets du changement climatique notamment concernant l'agriculture irriguée et promouvoir des pratiques plus vertueuses.

Il en va de même s'agissant de la forêt avec un nécessaire travail autour des essences compte tenu du réchauffement des températures.

Cela suppose de répondre simultanément à 4 grands objectifs :

- Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique
- Organiser une mobilité plus durable
- Promouvoir un aménagement du territoire plus respectueux de la hiérarchie territoriale et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière
- Organiser la transition énergétique du territoire



OBJECTIFS

Organiser une mobilité plus durable

Le diagnostic du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a montré que le transport routier était responsable de 33 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire. C'est donc aujourd'hui, avant même l'agriculture (31 %) et le secteur résidentiel (18 %) le secteur le plus générateur de GES.

68,91 % des actifs travaillent à l'intérieur du périmètre communautaire, le territoire est marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi, génératrice de mobilité.

Cette mobilité est largement dominée par la voiture individuelle : la part des trajets domicile-travail réalisée en voiture particulière est de 84,5 % pour une moyenne nationale de 70,4 %, et la part réalisée en transports en commun de seulement 3,2 % pour une moyenne nationale de 15,2 %. On sait également que les habitants du territoire utilisent en partie les fonctions et services d'autres territoires pour les études, les achats d'équipement, les soins spécialisés et les loisirs notamment. 90,4 % des ménages du territoire possèdent au moins 1 voiture et 44,7 % possèdent 2 véhicules ou plus.

Si les difficultés de circulation sont aujourd'hui sans commune mesure avec celles constatées dans les grandes agglomérations, l'étude auprès de la population montre que le manque de transports en commun est pointé comme le premier handicap du territoire, et que la première attente exprimée par les habitants concerne le développement des transports en commun. L'organisation d'une mobilité plus durable questionne nécessairement la stratégie d'aménagement du territoire.

Au-delà, et malgré la faible densité du territoire qui rend plus difficile et plus coûteux le déploiement de solutions alternatives à la voiture individuelle, le territoire doit nécessairement réfléchir à l'organisation d'une mobilité plus durable.



Promouvoir un aménagement du territoire plus respectueux de la hiérarchie territoriale et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière

Si le SCoT définit une hiérarchie claire, l'évolution du territoire n'est cependant pas conforme à cette hiérarchie.

Ainsi, en matière d'habitat depuis 1975, le poids de la ville-centre, Belley et du pôle d'appui, Culoz, a eu tendance à diminuer. En revanche, le poids des 2 communes en matière d'emploi a augmenté significativement.

Le territoire est ainsi marqué par une forte dissociation spatiale entre habitat et emploi qui a de plus tendance à s'aggraver. Malgré la baisse du nombre de logements produits, la faiblesse de la dynamique démographique et économique, le territoire constate également une forte consommation foncière. 335 hectares ont en effet été artificialisés durant les 10 dernières années dont 68 % pour l'habitat et 25 % pour l'activité économique avec pour conséquence une diminution des espaces agricoles et naturels. Enfin, la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette contraint nécessairement le territoire à se questionner sur sa stratégie d'aménagement et notamment le déploiement de ses fonctions résidentielles et économiques. Le rapprochement de l'habitat et de l'emploi, la préservation des espaces agricoles et naturels, le développement de formes d'habitat et d'activités moins consommateurs de foncier font nécessairement partie des pistes de réflexion.

Organiser la transition énergétique du territoire

Le territoire s'est doté d'un PCAET avec comme ambition la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de GES et des polluants et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Le PCAET de Bugey-Sud vise à faire de Bugey-Sud un territoire énergétiquement sobre et efficace et un territoire source d'énergie verte. Le PCAET a défini un objectif de réduction des consommations d'énergie de 23 % à échéance 2030.

L'analyse des consommations énergétiques du territoire montre que le secteur résidentiel (41 %) et le secteur des transports (32 %) sont de loin les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie devant le tertiaire (13 %) et l'industrie (9 %). Le PCAET définit des objectifs de réduction de la consommation énergétique à savoir - 23 % pour le résidentiel, - 29 % pour la mobilité des personnes, - 10 % pour le transport des marchandises, - 33 % pour l'agriculture, - 27 % pour le tertiaire et - 25 % pour l'industrie.

S'agissant de la rénovation thermique de l'habitat, la CCBS s'inscrit d'ores et déjà dans le dispositif Rénov + animé par l'ALEC 01. Pour aller plus loin, il est proposé de conduire une OPAH, de mettre en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, d'équiper les bâtiments publics pour un suivi des consommations énergétiques, de généraliser l'extinction d'éclairage nocturne, de rénover le parc d'éclairage public ou encore de former les artisans du territoire au label environnemental.

Le PCAET a fixé comme objectif une augmentation de 138 % d'ici 2030 de la production d'énergie renouvelable. L'objectif est d'atteindre une production de 276 GWh. Cela implique d'augmenter de 20 GWh la production de l'éolien, de 65 GWh la production photovoltaïque, de 10 GWh la production solaire thermique, de 20 GWh la production via le bois, de 25 GWh la méthanisation et de 20 GWh la géothermie.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PCAET propose la réalisation d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (EnR) de Bugey-Sud.

Pour organiser le soutien aux projets EnR des acteurs du territoire, la structuration d'une filière bois-énergie, l'installation de chaufferie bois dans les communes ou encore la mise en place d'une prime à l'achat de chauffe-eau solaire pour les particuliers.

2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE.

AXE

ORIENTATIONS



Les orientations

- Préserver la ressource en eau
- Préserver la biodiversité
- Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt
- Promouvoir les véhicules à faibles émissions
- Développer l'usage des transports en commun
- Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier
- Rapprocher l'habitat et l'emploi
- Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat
- Diminuer les consommations d'énergie
- Développer la production d'énergies renouvelables locales

Les actions structurantes

- Amplifier les actions de la compétence GEMAPI
- Créer puis gérer la régie d'exploitation du service d'eau potable et d'assainissement collectif
- Optimiser la gestion et valorisation des déchets
- Elaborer une stratégie mobilité et développer des solutions alternatives + développer les transports en commun en partenariat avec la Région
- Mettre en oeuvre le schéma directeur des mobilités actives
- Réaliser et mettre en oeuvre le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Elaborer une stratégie foncière en lien avec la révision du SCOT

ACTIONS



3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN.

Dans sa configuration actuelle, la communauté de communes Bugey-Sud est une intercommunalité récente. Si le découpage actuel a été imposé, il est aujourd'hui jugé pertinent par les élus. Des fusions imposées, des transferts de compétences obligatoires mais aussi l'absence de Projet de Territoire préalable font que l'intercommunalité est encore largement en construction. Le débat sur les compétences n'est pas nécessairement clos. La volonté commune est que l'intercommunalité se concentre sur l'exercice des compétences existantes. Le contenu de certaines compétences mérite d'être clarifié tout comme la manière de les exercer.

Au-delà, on touche aujourd'hui aux limites d'une organisation institutionnelle construite sur les doubles logiques du périmètre et des compétences. L'évolution de l'économie territoriale et des modes de vie a renforcé l'interdépendance des territoires. La plupart des enjeux sont aujourd'hui transversaux et il est de plus en plus difficile de confier l'intégralité d'une politique publique à une seule strate territoriale.

La prise en compte des enjeux de transition réclame de sortir d'une organisation en silo, de mettre en œuvre des approches transversales permettant de faire converger et d'articuler au service d'un même enjeu un grand nombre de politiques publiques traitées de manière autonome jusqu'à aujourd'hui, voire traitées par des collectivités différentes. Vient à l'agenda territorial la question de la mise en dialogue des territoires, de l'organisation des coopérations horizontales (entre l'EPCI et les communes) et verticales (entre les communes) au sein du bloc communal.

Articuler l'action des communes et l'action intercommunale

L'élargissement des périmètres intercommunaux, les nouvelles impulsions données par les lois « Engagement et Proximité » et 3DS, marquent la fin d'un cycle initié par la loi Chevènement et qui s'est traduit par une dévitalisation continue des communes et une logique de dessaisissement progressif des compétences communales au profit des EPCI.

Communes et intercommunalité ne constituent pas 2 strates territoriales différentes mais deux expressions de la même strate. De fait, l'intercommunalité ne doit plus systématiquement chercher à « faire à la place des communes » mais aussi « aider les communes à faire » et surtout « faire avec les communes ». Il s'agit, au sein du bloc communal, de dépasser les limites de la spécialisation des compétences et de renforcer les coopérations entre

les communes et l'intercommunalité. Ce renforcement ne suppose pas seulement un accord politique. Il est également nécessaire de renforcer les liens et les habitudes de travail entre l'administration intercommunale et les administrations communales. Il s'agit de faire en sorte que l'intercommunalité s'appuie davantage sur les moyens des communes notamment pour le déploiement de politiques et de services qui réclament de la proximité et de la réactivité. Il s'agit aussi de faire bénéficier les communes de l'ingénierie communautaire pour le développement de leurs propres projets. L'écoute des élus a montré que les communes dans leur ensemble associent l'élargissement de l'intercommunalité à une perte de proximité et un éloignement du terrain. L'élargissement du périmètre intercommunal mais aussi le nombre important de petites communes qui n'ont pas nécessairement les moyens de développer des services font émerger le besoin d'une échelle

Cela implique de
répondre à 3 grands
objectifs :

- Articuler l'action des communes et l'action intercommunale
- Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire
- Renforcer les coopérations avec les territoires voisins



d'action intermédiaire : le bassin de services. Si le Projet de Territoire a mis en lumière la nécessité de respecter la hiérarchie territoriale et de conforter à la fois la ville-centre (Belley) et le pôle d'appui (Culoz), les élus sont aussi attentifs au fait que l'ensemble des communes puissent continuer à être « vivantes » et surtout que l'ensemble des habitants, quel que soit leur commune de résidence, puissent bénéficier d'un socle de services minimum essentiel à leur vie quotidienne.

Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire

Pour de nombreux élus, l'intercommunalité est encore peu connue de la part de la population mais aussi des acteurs socio-économiques du territoire. Encore récente dans son actuelle configuration, elle a besoin de gagner en notoriété, en lisibilité et en visibilité. Il est nécessaire d'expliquer et de faire comprendre à quoi sert l'intercommunalité, de rendre lisible son action, ses politiques, les grands aménagements et équipements qu'elle déploie et de faire la démonstration de son utilité. Au-delà, les élus posent la question de comment renforcer le lien social et l'ancrage des habitants à ce grand territoire.

L'évolution des modes de vie est marquée par 2 phénomènes majeurs, d'une part une dissociation de plus en plus grande entre les lieux de résidence, les lieux de travail et plus globalement les lieux de vie et d'autre part une désynchronisation de plus en plus importante des temps sociaux et une individualisation des rythmes de vie.

La transformation des rapports sociaux et individuels à l'espace et au temps a profondément modifié le rapport du citoyen au territoire. La prédominance du sentiment d'appartenance à un territoire unique qui pouvait exister au temps où la commune constituait l'épicentre de la vie des individus laisse progressivement place à une vision de plus en plus « consumériste » vis-à-vis des territoires et notamment des territoires intercommunaux dont



les périmètres n'ont cessé d'évoluer au cours des dernières années.

De fait, le sens, le « ciment communautaire » n'est plus l'appartenance à une entité géographique identique mais l'adhésion à une communauté de valeurs partagées, à un Projet de Territoire et surtout à un modèle de développement et d'organisation du territoire, et à un mode de vie particulier dans lequel les individus se reconnaissent.

Ce n'est donc pas la référence au territoire qui donne le sens, mais la référence au projet.

Le Projet de Territoire doit ainsi irriguer l'ensemble de la communication : il ne s'agit pas uniquement de communiquer sur le Projet de Territoire mais de resituer la valorisation de toutes les politiques et actions dans le cadre du projet et de ses enjeux.

Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

Si le territoire bénéficie d'une réelle autonomie fonctionnelle, il ne constitue pas pour autant une île isolée de ses territoires voisins.

Au-delà du fait que 31 % des actifs travaillent en dehors du périmètre communautaire, on a vu que le territoire était aussi en relation avec des territoires extérieurs et notamment Grand Chambéry et Grand Lac pour les études, les consommations d'équipements, les soins spécialisés, les loisirs.

De la même manière que l'intercommunalité doit renforcer les coopérations au sein du bloc communal, elle doit aussi développer des coopérations avec d'autres territoires pour renforcer l'efficacité de certaines politiques publiques.

On voit bien que le cadre intercommunal, même élargi, demeure trop étroit pour le déploiement de certaines politiques publiques.

A titre d'exemple, le territoire pourra difficilement gérer la compétence mobilité sans un partenariat renforcé avec les autres territoires.

La mobilité est cependant très loin d'être la seule politique à réclamer un renforcement des coopérations interterritoriales. Si l'on souhaite dépasser l'effet d'affichage, le développement de l'autonomie alimentaire du territoire et la construction d'un projet alimentaire territorial doivent également s'inscrire dans un cadre interterritorial. De manière générale, il s'agit de définir le volet interterritorial de l'ensemble des politiques communautaires.



3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN.

AXE

ORIENTATIONS



Les orientations

- Renforcer les liens entre les administrations intercommunales et communales
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance
- Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services
- Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens
- Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants



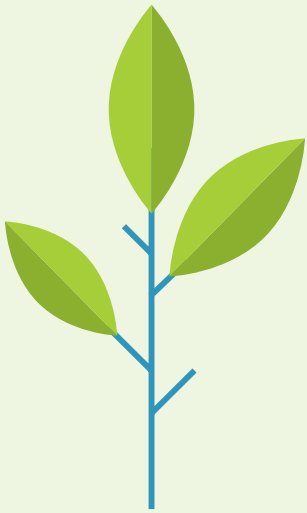
Les actions structurantes

- Conduite d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Evaluer et réviser le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bugey + élaboration de la stratégie foncière
- Transférer la compétence planification, élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Organiser les bassins de services
- Elaborer un pacte fiscal et financier



ACTIONS

L'ORGANISATION



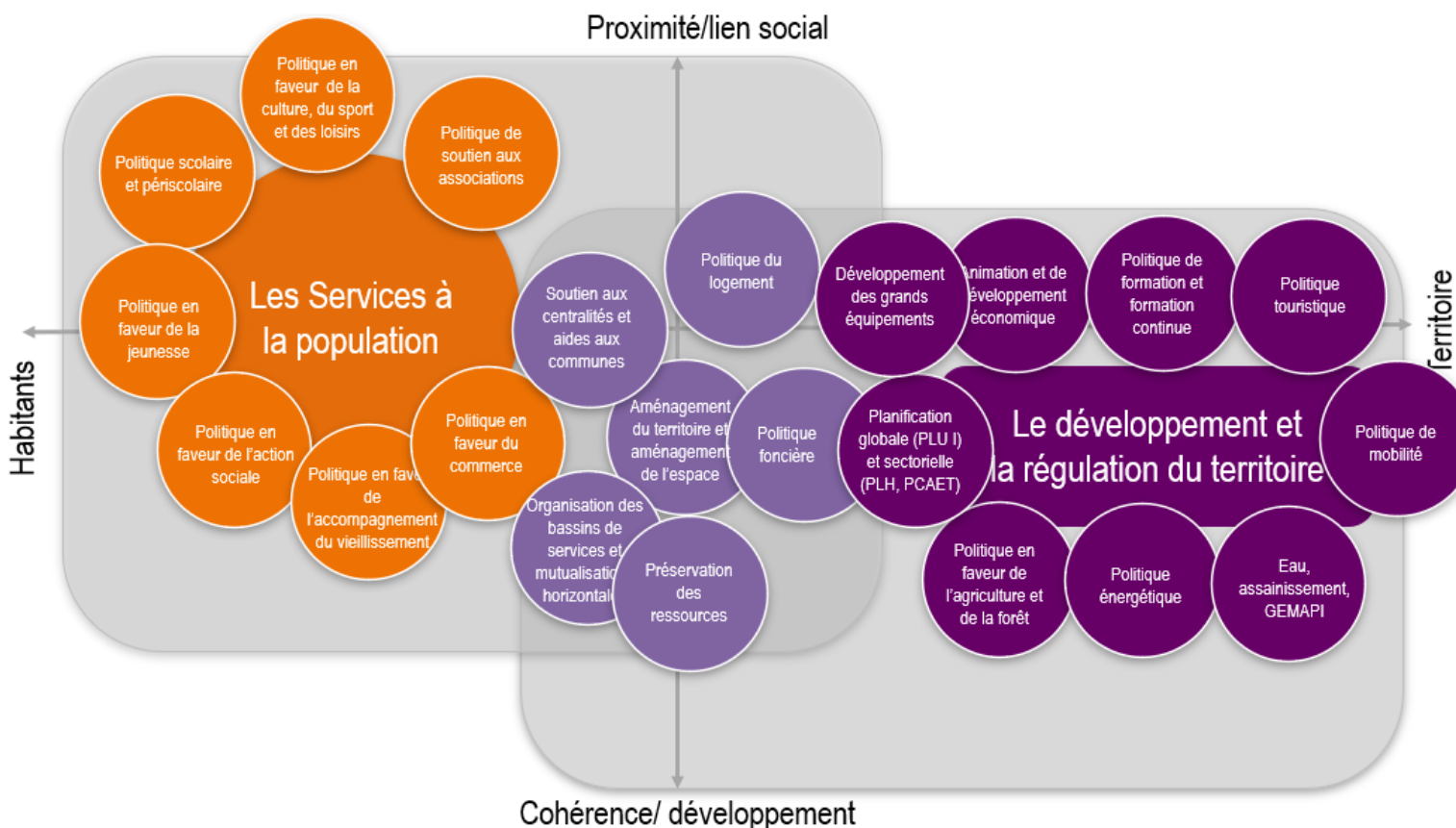
LA RÉPARTITION DES RÔLES

entre communes et intercommunalité

L'intercommunalité coordinatrice et de projet

Communes et intercommunalité se répartissent les tâches dans une logique de bloc communal en maximisant les avantages de chacune des échelles :

- **les communes s'occupent en priorité des services de proximité et du lien social**
- **l'intercommunalité s'occupe en priorité de l'aménagement du territoire**, de la coordination, de sa cohésion, de son développement ainsi que de l'organisation de la solidarité entre les communes et les citoyens



LA HIÉRARCHIE TERRITORIALE DE BUGEY-SUD

1 PÔLE DE CENTRALITÉ *Belley*

Destiné à accueillir les services les plus rares : activités médicales hospitalières, équipements commerciaux plus spécialisés, des services de santé plus spécialisés (laboratoire d'analyse médicale, ophtalmologue...), des équipements de centralité uniques pour le territoire (salle de spectacle, ...), administrations, Maisons France services, ...

PÔLE SECONDAIRE *Culoz*

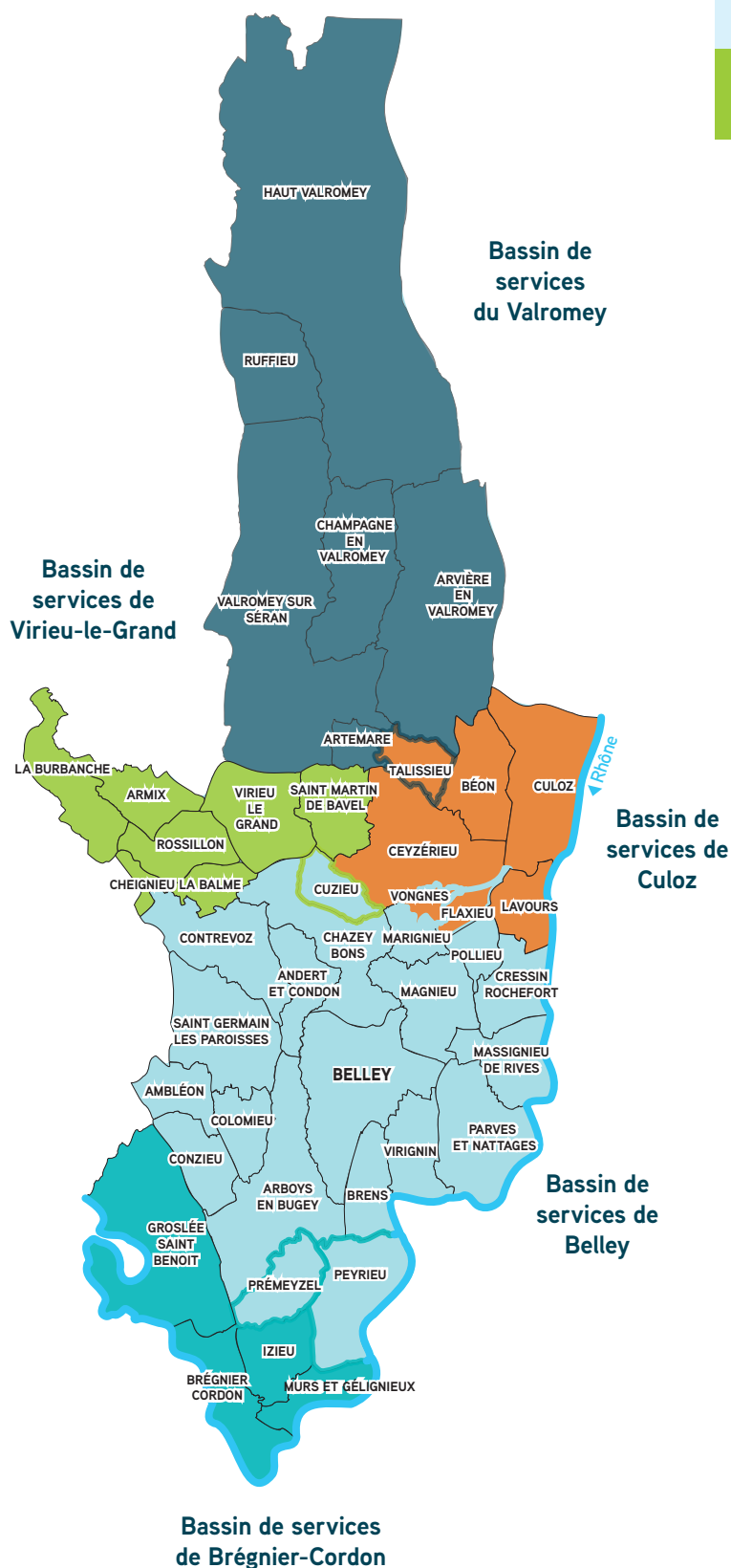
Ces pôles sont destinés à recevoir une offre de service enrichie d'équipements de commerce et service faisant de ces centres, des foyers d'activité du quotidien : offre de soin de premier recours, activité commerciale, crèche, école, transport pour revenir sur la centralité et accéder à l'hôpital, ...

UN TERRITOIRE ORGANISÉ AUTOUR DE

5 bassins de services

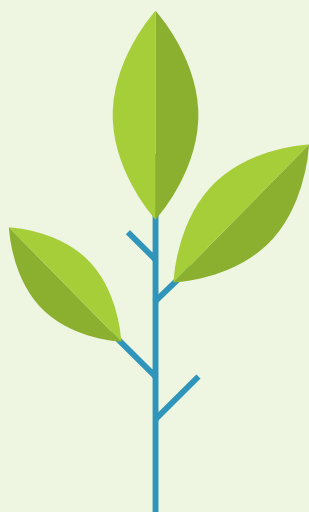
Les bassins de services regroupent plusieurs communes et accueillent une offre de service autour d'équipements du quotidien et/ou de proximité : écoles, cantines, garderies, médecins, pharmacies, dispensaires, soins à la personne, commerces de proximité (point de services, épicerie, boulangerie, point postal, ...), la vie associative, lieux de vie intergénérationnels, ...

LES BASSINS DE SERVICES





LES ÉTAPES À VENIR



LA POURSUITE DU TRAVAIL

Le Projet de Territoire est le document de base qui fixe les orientations stratégiques du territoire et permet la mise en place d'actions concrètes. Sa mise en œuvre va nécessiter la mise en place des 7 chantiers suivants :



Spatialiser le Projet de Territoire

Evaluer, réviser le SCoT

Conduire à son terme le débat sur l'élaboration du PLUi et les conditions de sa réussite en termes de gouvernance

Outils : révision du SCoT, PLUi



Déployer le projet et structurer le contenu des politiques clés

Partir des orientations du Projet de Territoire pour élaborer plus finement les stratégies, politiques sectorielles et leurs plans d'actions

Outils : politique foncière, politique d'aménagement, politique du logement, politique de développement économique, politique de soutien aux centralités, politiques environnementales, sociales, ...



Organiser le déploiement des équipements et la structuration des bassins de services

Faire l'état des lieux dans chacun des bassins de services des équipements et services manquant au regard du référentiel établi (socle des services de proximité)

Elaborer un PPI pour le développement des équipements et services manquants

Outil : schéma des équipements et services



Formaliser l'articulation entre communes et EPCI sur les politiques partagées

Approfondir le questionnement sur la répartition des rôles

Définir les modalités de pilotage et de mise en œuvre de politiques partagées pilotes

Outil : adaptation du Pacte de gouvernance



Organiser la réallocation des ressources communautaires en fonction des priorités du projet

Affiner les matrices en intégrant l'ensemble des coûts et du financement du projet

Mettre en évidence les politiques présentant un potentiel de réallocation de ressource

Conduire le débat politique permettant la réallocation des ressources communautaires

Outils : plan pluriannuel de fonctionnement, plan pluriannuel d'investissement



Ajuster l'organisation communautaire à la mise en œuvre du projet

Questionner la capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet

Identifier les compétences à acquérir

Ajuster l'organisation

Outil : projet d'administration



Organiser la répartition des ressources et du levier fiscal au sein du bloc communal

Réaliser une rétrospective financière du bloc communal

Réaliser une prospective financière du bloc communal

Mettre en évidence des marges de manœuvre dans les communes et l'EPCI

Définir les modalités d'intervention de l'EPCI et des outils financiers pour aider les communes à faire

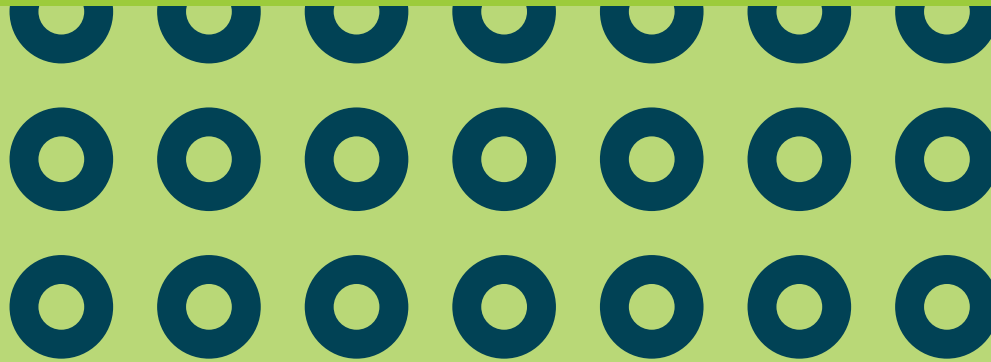
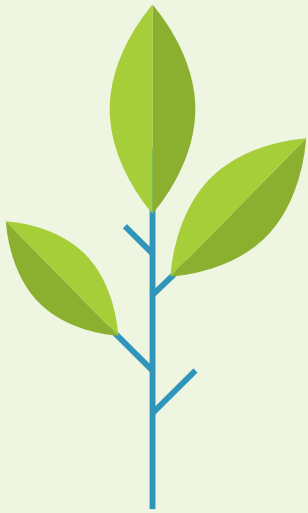
Définir les modalités de financement des politiques partagées

Définir les modalités d'organisation de la solidarité communautaire

Coordonner les stratégies fiscales entre les communes et l'EPCI

Outils : pacte fiscal et financier

PLAN SYNTHÉTIQUE



LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Un territoire à dominante rurale, fortement polarisé par Belley et organisé autour de 5 bassins de vie
- Une population socialement homogène, une dynamique démographique qui faiblit et une population qui vieillit
- Des actifs moins diplômés que la moyenne nationale
- Une majorité d'actifs qui travaillent dans le territoire et un stock important d'emplois productifs
- Une dynamique de création d'emplois moins soutenue que la dynamique démographique et portée par la sphère résidentielle
- Un habitat dominé par la maison individuelle
- Une consommation foncière soutenue
- Un niveau d'équipements et de services satisfaisant

LA VISION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La nécessité de redynamiser le territoire

- Un territoire qui retrouve un certain dynamisme économique et démographique
- Un territoire qui demeure un territoire équilibré et qui n'est pas réduit à sa fonction résidentielle
- Un territoire qui maintient son équilibre social

... mais sans altérer ses qualités fondamentales

- Un territoire qui maintient son identité rurale, qui préserve sa qualité de vie et son identité
- Une attention forte à la question économique et à la création d'emplois

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Un enjeu sur l'attractivité résidentielle, la diversification de l'offre de logements afin d'attirer des jeunes ménages et de rajeunir la population
- Une volonté de développer un haut niveau de services en matière de santé, d'éducation, de jeunesse et de services de proximité
- L'environnement, fil rouge de la stratégie du territoire
- Une ville-centre moteur du développement du territoire et un lien ville-territoire équilibré

3 AXES

OBJECTIFS

1- REDYNAMISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- 1.1 - Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles du tissu économique
- 1.2 - Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire
- 1.3 - Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel
- 1.4 - Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts

2- PRÉSERVER LES RESSOURCES, LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

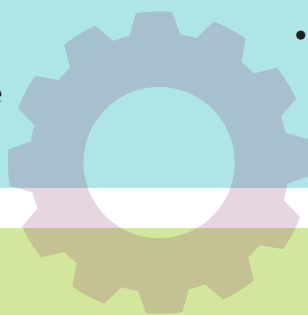
- 2.1 - Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique
- 2.2 - Organiser une mobilité plus durable
- 2.3 - Promouvoir un aménagement du territoire respectueux de la hiérarchie et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière
- 2.4 - Organiser la transition énergétique du territoire

3- ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET COMMUN

- 3.1 - Articuler l'action des communes et l'action intercommunale
- 3.2 - Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire
- 3.3 - Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

ORIENTATIONS

- Améliorer l'offre de formation initiale et continue
- Soutenir le tissu productif local
- Améliorer la propension du territoire à consommer localement
- Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés
- Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville
- Lutter contre la vacance du logement
- Lutter contre la vacance du commerce
- Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire
- Diversifier l'offre d'habitat
- Protéger et valoriser le patrimoine
- Renforcer la promotion du territoire
- Dynamiser l'économie touristique



- Préserver la ressource en eau
- Préserver la biodiversité
- Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt
- Promouvoir les véhicules à faibles émissions
- Développer l'usage des transports en commun
- Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier
- Rapprocher l'habitat et l'emploi
- Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat
- Diminuer les consommations d'énergie
- Développer la production d'énergies renouvelables locales

- Renforcer les liens entre les administrations intercommunales et communales
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal
- Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance
- Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services
- Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens
- Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants

ACTIONS STRUCTURANTES

- Elaboration de la stratégie de développement économique
- Emergence et déploiement d'un plan agricole et alimentaire territorial (2022 à 2024)
- Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Bugey-Sud
- Mise en oeuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Aménagement et entretien de la voirie
- Mettre en oeuvre la stratégie territoriale de protection et de valorisation des patrimoines
- Mettre en oeuvre la stratégie de développement touristique (schéma de développement touristique 2021/2026)

- Compétence GEMAPI
- Régie d'exploitation du service d'eau potable et d'assainissement collectif
- Gestion et valorisation des déchets
- Elaborer une stratégie mobilité et développer des solutions alternatives + développer les transports en commun en partenariat avec la Région
- Mettre en oeuvre le schéma directeur des mobilités actives
- Réaliser et mettre en oeuvre le Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Stratégie foncière en lien avec la révision du SCOT

- Conduite d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Evaluer et réviser le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Bugey + élaboration de la stratégie foncière
- Transférer la compétence planification, élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Organiser les bassins de services
- Elaborer un pacte fiscal et financier





PROJET DE TERRITOIRE

BUGEY SUD
2030

ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN

